



# URILCO33

ASSOCIATION DES STOMISES DE LA GIRONDE

Avril 2023

Numéro 81

[urilco33@outlook.com](mailto:urilco33@outlook.com)

[urilco33.org](http://urilco33.org)

## PETITE GAZETTE URILCO33

Dans ce numéro :



Bienvenue. L'ordonnance médicale.	1
Loi RIST relatif à l'intérim médical.	2
Loi RIST relatif à l'intérim médical (fin).  Intervention de C. CHAZE & F. SOLATGES de chez BODYNOV.	3
Groupe de paroles .  Pause goûter.	4
Actualités.  Déplacements bureau.  Anniversaires.	5
Tarifs annuels Adhésions  Bienvenue.  Citation.  Prochaine Réunion.  Logos.	6

### Bonjour à tous,

Toute l'équipe d'URILCO33 se joint à moi pour vous souhaiter la bienvenue.

Nous sommes ravis d'accueillir aujourd'hui parmi nous, Charlotte CHAZE, déléguée médico technique de **BODYNOV** fabricant Français de dispositifs de contention sur mesures spécialisés (notamment dans le traitement des stomies digestives et urinaires), accompagnée de Florian SOLATGES orthésiste, salarié de **BODYNOV**.

### L'art. 33 de la Loi RIST relatif à l'intérim médical.

#IntérimMédical

La rémunération de l'intérim médical à l'hôpital est plafonnée à :

**1 390 € brut / 24 heures**

Depuis le 3 avril, un **contrôle systématique** des contrats est mis en place\*.

\* Mise en application de la loi Rist

A compter du **3 avril 2023** rentrera en vigueur l'article 33 de la Loi RIST qui encadre l'intérim médical à l'hôpital public.

Cette loi introduit un plafond de rémunération pour les médecins intérimaires qui ne peuvent plus être payés au-delà de 1390 euros bruts par 24h de garde. Ce qui est pour certains profils largement en deçà de ce qui se pratique actuellement sur le marché du recrutement.

Les médecins anesthésistes sont par exemple des profils particulièrement recherchés. En leur absence il n'est pas réglementairement possible d'ouvrir un bloc et, en pratique leur rémunération peut aller de 2000 à 5000 euros par garde de 24h selon les propos devant le Sénat de Mr BRAUN, Ministre de la Santé.

Comme les établissements privés ne sont pas concernés par ces restrictions, les autorités et les employeurs redoutent que certains hôpitaux ne soient plus en mesure de recruter les profils les plus convoités et par ricochet des fermetures de services.

En outre, la loi RIST autorise dorénavant le comptable public à bloquer les rémunérations excédent les plafonds réglementaires.

#### Mot de la Présidente

« *N'arrêtez pas le cours de votre vie parce que vous êtes au plus mal. Projetez-vous pour aller de l'avant.* »